

RESOLUTION SUR L'AFRIQUE DU SUD

Le Conseil des Ministres de l'Organisation de l'Unité Africaine, réuni en sa Cinquante-deuxième Session Ordinaire à Addis Abéba, Ethiopie, du 3 au 8 Juillet 1990,

Ayant examiné les rapports du Secrétaire Général et de la 54ème session du Comité de Libération, ainsi que les informations fournies par l'ANC et le PAC sur les événements qui se déroulent actuellement en Afrique du Sud,

Reconnaissant que les déclarations politiques de portée limitée faites par M. F.W. De Klerk, Président du régime raciste de Prétoria, le 2 février 1990, étaient la conséquence directe de la pression nationale et internationale, notamment de la lutte armée, des sanctions économiques et de l'isolement politique,

Notant avec une profonde préoccupation que les structures institutionnalisées de l'apartheid n'ont pas été abolies et sont toujours intactes,

Gravement préoccupé par la répression brutale sans cesse accrue, la persistance de l'incarcération des prisonniers politiques et les procès politiques des opposants à l'apartheid,

Gravement préoccupé par les activités criminelles des escadrons de la mort du régime raciste à l'encontre des opposants à l'apartheid, à l'intérieur et à l'extérieur du pays,

Profondément préoccupé en outre par la coopération militaire croissante entre le régime de Prétoria et certains pays et régions tels qu'Israël sioniste, le Chili et Taïwan,

Indigné par la décision de certains pays de lever ou d'assouplir les sanctions et autres formes de pression contre l'Afrique du Sud,

Notant avec satisfaction la détermination grandissante du peuple opprimé et dépossédé d'Afrique du Sud à se libérer du joug de l'apartheid et à créer un Etat démocratique, non racial et unitaire,

CM/Res. 1271

Rappelant la Déclaration de Harare sur l'Afrique du Sud adoptée par le Comité Ad Hoc des Chefs d'Etat et de Gouvernement de l'OUA sur l'Afrique australe, à Harare, Zimbabwe, le 21 août 1989,

Rappelant en outre la Déclaration sur l'Apartheid et ses conséquences destructrices en Afrique australe adoptée par la 16ème Session Spéciale de l'Assemblée Générale des Nations Unies, en décembre 1989,

1. **CONDAMNE** l'incarcération prolongée de dirigeants et de militants politiques, et l'intensification de la répression eprpétrée par le régime raciste ;

2. **CONDAMNE** fermement le massacre de la famille Chand du PAC au Botswana et l'attentat au colis piégé qui a grièvement blessé Michael Lapoley de l'ANC au Zimbabwe ;

3. **NOTE AVEC SATISFACTION** les efforts déployés par les Mouvements de Libération Nationale et par les forces progressistes nationales et internationales pour intensifier la lutte et mobiliser le soutien pour l'élimination de l'Apartheid ;

4. **FELICITE** le Congrès National Africain pour son importante initiative d'engager des pourparlers avec le régime de Prétoria en vue de lever les obstacles qui se dressent sur le chemin des négociations véritables ;

5. **INVITE** les opposants à l'Apartheid en Afrique du Sud à former un vaste front uni, à oeuvrer dans l'unité et à entreprendre des actions concertées en vue de contrecarrer les efforts du régime raciste visant à entraver la lutte pour l'élimination de l'Apartheid et l'instauration d'une société non raciale, démocratique et unie en Afrique du Sud ;

6. **DEMANDE EN OUTRE** un accroissement de l'assistance en faveur des Mouvements de Libération Nationale pour faciliter leur réinstallation en Afrique du Sud et l'intensification de leur lutte ;

7. REITERE le fait que l'Afrique préfère voir le système de l'Apartheid aboli par voie de négociations sérieuses telles que stipulées dans la Déclaration de Harare et dans la Déclaration des Nations Unies sur l'Apartheid et ses conséquences destructrices en Afrique australe ;

8. REITERE EN OUTRE la détermination de l'Afrique, en l'absence d'un règlement négocié, à continuer à accorder son soutien à la lutte légitime du peuple sud-africain, y compris la lutte armée ;

9. DEMANDE INSTAMMENT à la Communauté Internationale de maintenir et d'intensifier les sanctions et autres formes de pression internationale contre le régime raciste de Prétoria pour l'inciter à éliminer l'Apartheid et AFFIRME que tout relâchement des pressions à présent constituerait une violation de la Déclaration sur l'Apartheid et ses conséquences destructrices en Afrique australe qui a été adoptée par la 16ème session spéciale de l'Assemblée Générale des Nations Unies ;

10. CONDAMNE énergiquement la Hongrie pour avoir établi des relations diplomatiques avec le régime de Prétoria et DEMANDE à la Hongrie de reconsidérer de toute urgence sa décision ;

11. CONDAMNE EN OUTRE l'émigration de certains ressortissants de l'Europe de l'Est en Afrique du Sud, bastion de l'Apartheid ;

12. CONDAMNE ENERGIQUEMENT la coopération militaire et nucléaire sans cesse accrue entre le régime raciste de Prétoria et le régime sioniste d'Israël ainsi que la coopération militaire du régime avec le Chili, Taïwan et certains pays occidentaux et DEMANDE, par conséquent, le strict respect de l'embargo sur les armes décrété contre l'Afrique du Sud, tel que stipulé dans la Résolution 418 (1977) du Conseil de Sécurité de l'ONU ;

13. INVITE les Etats membres de l'OUA à adopter une position commune et concertée et à maintenir l'isolement total du régime raciste ainsi que les sanctions et autres formes de pression jusqu'à ce que l'Apartheid soit totalement éliminé.